

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames LEAL Séverine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey et Monsieur PIZOIRD Vincent

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick,

Convocation et affichage : 14/03/2023

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

### **Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat final de l'exercice 2023 du budget principal soit :

- Section de Fonctionnement :	excédent de :	171 205.01 €
- Section d'Investissement :	excédent de :	24 172.05 €
<b>Le résultat global 2023 est de :</b>	<b>excédent de :</b>	<b>195 377.06 €.</b>

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 à l'article 002 de la section de fonctionnement, « excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

#### **Le Conseil, à l'unanimité,**

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023, soit la somme de 171 205.01 € à l'article 002 du budget principal 2024 « Excédent de Fonctionnement Reporté ».**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 21 mars 2024,

Le Maire,

**Marc HUSER**

  


Le secrétaire  
SCOTTI Patrick

